

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 février 2024, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Myriam La Frenière  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 18-02-24**

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024
4. Acceptation des comptes
5. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
  - Règlement numéro 307-24 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des ilots et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets
  - Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant secondaire projeté sur le lot 6 556 152, rue Bouvier
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt des rapports d'inventaire de l'inspecteur municipal
10. Aide financière – Fabrique de la paroisse de La Présentation
11. Croix-Rouge Canadienne – Adoption d'une nouvelle entente – Approbation
12. Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 – Autorisation de signature pour la convention d'aide financière 2023-2024
13. Construction de deux terrains de tennis – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte #3 et approbation des directives de changement
14. Adoption du règlement numéro 308-24 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la Rivière Salvail, Branches 8 et 9
15. Achat d'outils pour la voirie
16. Formation pour les employés de voirie organisé en collaboration avec l'APSAM
17. Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers

18. Demande de dérogation mineure lots 6 556 152, rue Bouvier – Marge de recul avant secondaire – Décision suite aux recommandations du CCU
19. Adoption du second projet de règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
20. Adoption du règlement numéro 307-24 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des ilots de chaleur et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets
21. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 3 408 091, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Ferme Richard Blanchette et fils inc
22. Achat d'un abri-solaire portatif – Autorisation
23. Achat d'un nouveau frigidaire et d'une nouvelle cuisinière à convection pour le Pavillon des loisirs
24. Embauche du responsable du camp de jour et autorisation du processus d'embauche pour le personnel du camp de jour pour l'été 2024
25. Divers
26. Dépôt de la correspondance
27. Levée de l'assemblée

**3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024  
RÉSOLUTION NUMÉRO 19-02-24**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024, tel que rédigé.

**4- ACCEPTATION DES COMPTES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 20-02-24**

**PAIEMENTS ANTICIPÉS**

**ANNÉE 2023**

C2400010	D	Bérard Yves	Outillages & équipement remorque	1 000,00 \$
P2400032	D	M.R.C. des Maskoutains	RREM Louise Arpin 2023	<u>1 251,25 \$</u>
				<b>2 251,25 \$</b>

**ANNÉE 2024**

C2400011	R	Construction Sorel Ltée	Décompte final # 9 construction garage	296 841,12 \$
L2400010	I	Télébec	Télécopieur 10-01/9-02	98,78 \$
L2400011	I	Cogeco connexion Inc.	Internet Pavillon & garage 15-01/14-02	172,36 \$
P2400031	D	Deschênes François	Ménage gym 15 janvier	<u>75,00 \$</u>
				<b>297 187,26 \$</b>

Salaires versés pour le mois de janvier 2024 : **61 656,69 \$**

I : Incompressible  
D : Délégation  
R : Résolution

## COMPTES À PAYER

### ANNÉE 2023

Ministre du revenu du Québec	Cotisation CNT 2023	243,76 \$
M.R.C. des Maskoutains	Hon. prof. travaux Grand Rang	255,88 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale 01-10/31-12-2023	361,61 \$
APSAM	Formation espace clos voirie	360,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Crédit dépl. inutile 283 Grand Rang	(35,00) \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Cotisation RREM 2023	287,83 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Ajust. résidus domestiques 2023	1 015,43 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Ajust. mat. recyclables 2023	450,95 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Ajust. Mat. organiques 2023	522,68 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange hors saison 889 Salvail S	278,76 \$
		<hr/>
		<b>3 741,90 \$</b>

### ANNÉE 2024

Équipement Harjo Inc.	Boîte contrôle enrouleur patinoire	1 133,08 \$
Rona Inc.	Détecteur de fumée Pavillon	67,23 \$
Rona Inc.	Entretien bureau municipal	41,23 \$
Rona Inc.	Pièces et accessoires garage	171,15 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Moulure passage bureau municipal	17,23 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Peinture / signalisation	64,37 \$
Groupe Géomatique Azimut Inc.	Licence GO infra 2024	901,35 \$
Purolator Inc.	Fr. transp. comptes taxes, enveloppes	43,87 \$
Leblanc Lison	Yoga 9-01/18-04 vers 1/2	3 476,84 \$
Réseau internet Maskoutains	Téléphone IP janvier	267,89 \$
Laferté & Letendre Inc.	Arrêt de porte Centre Synagri	64,32 \$
Laferté & Letendre Inc.	Clou de finition bureau municipal	5,51 \$
Laferté & Letendre Inc.	Équipements / voirie	76,93 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Entretien luminaires de rues	622,05 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Brancher manette/patinoire	341,37 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Enlever chaufferette étangs aérés	206,96 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	654,48 \$
Groupe CCL	Cptes de taxes, chèques, enveloppes	2 409,88 \$
Association directeurs municipaux du Québec	Adhésion adjointe	1 002,39 \$
Association directeurs municipaux du Québec	Inscription congrès DG	715,14 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable janvier	527,17 \$
Eurofins Environex	Analyses eaux usées janvier	340,91 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	179,85 \$
Buropro Citation	Copies du 25-12/25-01	152,82 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques janvier	10 234,72 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables janvier	6 663,12 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques janvier	1 766,01 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Fr. gestion installation septique vers.1	2 173,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-Part vers. 1/4	7 219,75 \$
Corporation officiers mun en bâtiment	Adhésion Urbaniste	436,91 \$
Transport Philippe Desgranges Inc.	Criblure / épandage routes	1 081,03 \$
Impression KLM	Journaux municipaux janvier	1 687,55 \$
Atelier Tanguay	Souffleuse à neige / patinoire	2 654,77 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	1 167,92 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane Centre Synagri	1 865,21 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits ménagers bureau	82,62 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits ménagers Pavillon	1,47 \$

Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits ménagers Centre Synagri	80,80 \$
Nova Mobilier environnement Inc.	Collecteur de piles	425,41 \$
		<b>51 024,31 \$</b>

#### **MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2024**

Taxes et droits de mutations	48 692,78 \$
Permis émis	840,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	2 460,00 \$
Location Pavillon & terrain	1 825,00 \$
Locations locaux GCC – activité diverse	6 075,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 613,91 \$
Publicité journal municipal	5 180,00 \$
Déneigement entretien voirie	9 865,25 \$
Location immeuble bureau de poste janvier	375,00 \$
Vente de rails – porte de garage & remboursement pièces et acc. cabane zamboni	288,80 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS</b>	<b>77 215,74 \$</b>

#### **Dépôts Directs**

Intérêts compte chèques et compte avantage janvier 2024	3 885,82 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – TPS & TVQ novembre 2023	2 371,02 \$
Circuit électriques – redevances du 01-10/31-12-2023	120,37 \$
Ministère de l'agriculture (MAPAQ) Aide plafond d'imposition EAE 2023	103 327,00 \$
M.R.C. des Maskoutains – Subvention FDR remise active versement 1/2	3 150,00 \$
Ministère des Transports – Prog. Aide voirie locale volet PPA	37 500,00 \$
Loyer bureau de poste février	375,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – cour régional 01-10/31-12-2023	3 140,00 \$
<b>TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>153 869,21 \$</b>

#### **GRAND TOTAL**

<b>231 084,95 \$</b>
----------------------

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2023 pour un montant total de 2 251,25 \$

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2024 pour un montant total de 297 187,26 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2024, au montant total de 61 656,69 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2023 au montant total de 3741.90 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2024 au montant total de 51 024,31 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2024, au montant de 231 084,95 \$.

#### **5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :**

Conformément aux avis publics du 19 janvier 2024, les informations sont données relativement aux dossiers suivants :

- Règlement numéro 307-24 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des ilots et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets
- Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant secondaire projeté sur le lot 6 556 152, rue Bouvier

## **6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## **7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Madame la conseillère Mélanie Simard, déléguée substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de janvier 2024.

- Discussion sur le nouveau système des consignes qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

## **8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Pas eu de rencontre du CCL;
- Une première rencontre aura lieu la semaine prochaine pour l'organisation du tournoi de soccer 2024.

## **9- DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

La directrice générale dépose les rapports d'inventaire de la voirie, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2023.

## **10- AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA PRÉSENTATION RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02-24**

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité de La Présentation fait l'entretien du Patrimoine paroissial, faisant référence plus précisément à l'entretien des parterres de l'église et du cimetière, pour la Fabrique;

Considérant que depuis l'année 2020, les élus ont plutôt opté pour donner un montant de 7 000 \$ à la Fabrique pour l'entretien des parterres de l'église et du cimetière;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000 \$ à la Fabrique de La Présentation pour l'année 2024, pour l'entretien du patrimoine paroissial.

## **11- CROIX-ROUGE CANADIENNE – MODIFICATION DE CERTAINES MODALITÉS DE L'ENTENTE – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02-24**

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont révisé en profondeur l'entente Services aux sinistrés;

Considérant que cette révision s'inscrivait dans un contexte d'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec et de changements de façons de faire au sein de la Société canadienne de la Croix-Rouge;

Considérant que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et le *Code municipal* ;

Considérant que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

Considérant que la mission de la CROIX-ROUGE est notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION et de la CROIX-ROUGE de mettre à jour l'Entente de Services aux sinistrés telle que proposée par l'Organisme ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la nouvelle entente de Services aux Personnes sinistrées proposé par la Société canadienne de la Croix-Rouge - Québec;

D'ajuster la contribution annuelle pour l'année financière 2024-2025 à 0,20 \$ par citoyen, pour l'année financière 2025-2026 et 2026-2027 à 0,21 \$ par citoyen, ce qui permettrait à la CROIX-ROUGE de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre;

D'autoriser Madame la mairesse Louise Arpin et Josiane Marchand, la directrice générale, à signer la nouvelle entente proposée par l'Organisme, pour et au nom de la Municipalité.

## **12- PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-24**

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Attendu que La Municipalité de La Présentation a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2023 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Attendu que la demande a été acceptée par le Ministère.

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de La Présentation, ainsi qu'à agir à titre de mandataire délégué pour tout suivi ultérieur relatif à l'appui financier obtenu.

**13- CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #3 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 24-02-24**

Considérant le décompte progressif numéro 3 présenté par J-C Lizotte inc. et la recommandation de la compagnie Conception paysage relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 3 et le paiement à J-C Lizotte inc. d'une somme de 73 134,23 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de construction de deux terrains de tennis.

**14- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308-24 RELATIF À LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE SALVAIL, BRANCHES 8 ET 9 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-24**

CONSIDÉRANT que le cours d'eau rivière Salvail et Branches 8 et 9 est sous la juridiction de la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien dans la rivière Salvail Branches 8 et 9 ont été décrétés par le règlement de la M.R.C. des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien dans le cours d'eau ci-haut cité ont été exécutés sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement, avec demande de dispense de lecture, a été régulièrement donné à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Présentation tenue le 16 janvier 2024, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que la directrice générale mentionne l'objet du présent règlement ;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 308-24 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la Rivière Salvail, Branches 8 et 9 et qu'il y soit décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

Le coût des travaux d'entretien dans le cours d'eau rivière Salvail Branches 8 et 9 est réparti, entre les contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains inclus dans le bassin versant ci-après fixée pour leurs terrains respectifs et est recouvrable desdits contribuables, en la manière prévue au *Code municipal*, pour le recouvrement des taxes municipales.

Il en est de même des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et ingénierie et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Le coût des travaux pour la Branche 8 section A est établi au taux de 47,02 \$ l'hectare.  
Le coût des travaux pour la Branche 8 section B est établi au taux de 393,77 \$ l'hectare.  
Le coût des travaux pour la Branche 9 est établi au taux de 426,09 \$ l'hectare.

Sont et seront, par le présent règlement, assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison de la superficie contributive en hectare attribué à chacun de ces terrains.

**ARTICLE 2.**

Contribueront aux travaux dans le cours d'eau Rivière Salvail et Branches 8 et 9 les terrains suivants:

**Rivière Salvail, branche 8 section A**

<b>Nom du contribuable</b>	<b>Lot</b>	<b>Superficie contributive</b>	<b>Matricule</b>
Ferme Gustave Michon & Fils Inc.	3 697 779	0,0076	3957 37 4262
Gestion Bazinet Morin SENC	3 408 335	0,6634	4058 01 6325
Les Entreprises Imm. La Présentation	3 697 785	0,7126	4058 00 3073
Agri Vol Inc.	3 408 367	1,8433	3957 99 8678
Poirier Gaétan	3 408 363	2,8244	3958 51 0438
Nichols Michel	3 408 343	4,2005	3957 49 2171
Ferme Gustave Michon & Fils Inc.	3 697 779	11,7689	3957 37 4262
Boutin Steve	3 405 857	0,0058	4057 94 8353
Placements Bruno Bazinet Inc.	5 408 509	0,0061	4057 77 7908
Les Entreprises Imm. La Présentation	6 358 062	0,0064	4057 94 5564
Messier Alain	5 171 803	0,0089	4057 58 7785
Phaneuf Gabriel	3 405 623	0,0159	4057 39 6459
Les Entreprises Imm. La Présentation	6 358 061	0,0216	4057 75 8419
Vézina Micheline	3 405 324	0,0442	4057 67 7126
Placements Bruno Bazinet Inc.	5 408 508	0,0453	4057 77 7908
Desmarais Valérie	3 404 993	0,0477	4057 67 0178
Fontaine Capital Immobilier Inc.	3 404 994	0,0477	4057 57 8292
Fontaine Capital Immobilier Inc.	3 404 995	0,0477	4057 58 6405
Dillaire Steve	4 426 448	0,0477	4057 58 2832
Dillaire Steve	4 426 449	0,0477	4057 58 4619
Alix Kevin	3 405 880	0,0478	4057 49 9600
Alix Kevin	3 405 881	0,0479	4057 58 1388
Alix Kevin	3 405 882	0,0481	4057 58 3076
Bazinet Martin	3 405 876	0,0482	4057 58 4763
Jodoin Pascal	3 405 877	0,0484	4057 67 4989
Bazinet Jean-Guy	3 405 883	0,0484	4057 68 3201
Bazinet Jean-Guy	3 405 864	0,0484	4057 68 1514
Bazinet Martin	3 405 875	0,0485	4057 58 6451
Bazinet Jean-Guy	3 405 893	0,0485	4057 58 9826
Bazinet Jean-Guy	3 405 892	0,0485	4057 58 8138
Jodoin Pascal	3 405 878	0,0486	4057 67 6676
Collette Daniel	3 405 853	0,0496	4057 67 8364
St-Ours Mathieu	3 699 036	0,0498	4057 66 7596
Beaudry Linda	3 699 037	0,0498	4057 66 9283
Schreyer Arnaud	3 699 035	0,0498	4057 67 5808
Gervais André	3 699 042	0,0498	4057 38 9752
Champagne André	3 699 043	0,0498	4057 48 1440
Bérubé Marc-André	3 699 044	0,0498	4057 48 3027
Bérubé Marc-André	3 699 045	0,0498	4057 48 4715
Morissette Lyne	3 699 046	0,0498	4057 48 6402
Bousquet Yvon	3 699 047	0,0498	4057 47 8190
Duff Benoit	3 699 048	0,0498	4057 47 9878
Gestion Marcel Morin Inc.	3 699 049	0,0498	4057 57 1565
Gélinas François	3 699 050	0,0498	4057 57 3253
Beaule Hélène	3 699 051	0,0498	4057 57 4940
Fréchette Lucie	3 699 052	0,0498	4057 57 6628
Fréchette Lucie	3 699 053	0,0498	4057 57 8315
Allard Jérôme	3 699 054	0,0498	4057 67 0003
Savoie Élyse	3 699 055	0,0498	4057 66 1791
Poitras Michael	3 699 056	0,0498	4057 66 3478
Brodeur Hélène	3 699 057	0,0498	4057 66 5166
Marcoux Sylvie	3 699 025	0,0515	4057 48 6053
Langelier David	3 699 026	0,0515	4057 48 7840
Gervais André	3 405 325	0,0521	4057 67 5239
9044 6295 Québec Inc.	3 404 996	0,0530	4057 67 1964
Morin Serge	3 699 032	0,0538	4057 57 8860
Lussier Rémy	3 699 027	0,0539	4057 48 9627
Messier Lise	3 699 028	0,0539	4057 58 1414
Cloutier Dominique	3 699 029	0,0539	4057 58 3300
Cloutier Dominique	3 699 030	0,0539	4057 57 5187
Provost Pierre Alain	3 699 031	0,0539	4057 57 6973

9348-6884 Québec Inc	3 699 041	0,0559	4057 38 7965
Poirier Denis	3 405 323	0,0563	4057 67 8814
Mc Duff Karine	3 699 034	0,0589	4057 67 4022
Placements Vincent Morin Senc	3 404 998	0,0595	4057 48 8266
Lemay Marie Claude	3 699 033	0,0599	4057 67 0847
Alix Kevin	3 405 879	0,0633	4057 49 7815
Chagnon Richard	3 699 058	0,0643	4057 66 6952
Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 024	0,0645	4057 48 4168
Ferme Cloutier Foisy Inc	3 699 038	0,0657	4057 76 1271
Placements Vincent Morin Senc	3 404 999	0,0658	4057 58 0648
Michon Francine	3 405 894	0,0690	4057 77 0352
France Bernard Lyne Jubinville	3 406 950	0,0690	4157 03 9367
Morin Vincent	3 404 990	0,0695	4057 49 3648
Phaneuf Rosaire	3 405 867	0,0708	4057 49 8935
Gestion C Morin & Frères Inc	3 404 997	0,0709	4057 48 5883
Lavallee Ghislain	3 405 321	0,0759	4057 77 0907
Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 023	0,0825	4057 48 0297
Beaudry Mathieu	3 405 886	0,0826	4157 04 8547
Mathieu Dominique	3 405 322	0,0838	4057 76 2391
Barabe Gaetan	3 405 624	0,0869	4057 39 8939
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 649	0,0884	4057 49 1317
Therriault Stéphaney	3 699 039	0,0922	4057 76 3452
Kirouac Sonia	3 404 975	0,0927	4057 49 0974
Bernard Luc	4 048 594	0,0932	4057 77 6348
Phaneuf Rosaire	3 405 869	0,0938	4057 59 0358
Poirier Michel	3 405 900	0,0969	4057 68 4737
Benoit Kevin	4 712 908	0,1015	4057 59 5901
Placements Bruno Bazinet Inc	5 408 507	0,1035	4057 77 9633
Les Entr Imm La Présentation	6 358 060	0,1097	4057 94 5564
Turcot Michel	4 712 907	0,1168	4057 59 4417
Bazinet Philippe	5 408 510	0,1359	4057 76 7168
Messier Alain	4 712 909	0,1406	4057 58 7785
Richard Sylvain	3 405 898	0,1499	4157 04 6049
Joyal Christian	3 405 887	0,1500	4157 04 3350
Boutin Steve	3 405 889	0,1500	4057 94 8353
Charest Carl	3 405 899	0,1500	4157 04 0852
Placements M.J. Poirier Inc	3 405 858	0,1558	4057 68 2954
Saindon Daniel	3 404 972	0,1586	4058 40 1908
Mathieu Carole	3 405 884	0,1642	4057 59 2229
9099 2595 Québec Inc	3 405 856	0,1760	4057 86 7466
Les Entr Imm La Présentation	6 358 059	0,1789	4057 94 2265
Bernard Luc	3 405 885	0,1864	4057 77 6348
Savaria Guy	3 405 861	0,1934	4057 67 9999
Beaudry Maxim	3 405 888	0,1949	4057 68 6921
Lussier Denis	3 404 976	0,1965	4057 49 5479
Placements Bruno Bazinet Inc	3 405 865	0,2051	4057 86 4984
Cournoyer Gilles	3 405 862	0,2162	4057 77 3177
Placements Bruno Bazinet Inc	5 054 678	0,2620	4057 87 1807
Henriette St-Jacques	3 406 249	0,3351	4157 43 7147
Mini-Entrepôts Bazinet Inc	6 253 790	0,3356	4057 86 2341
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 791	0,6581	4057 95 6176
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 895	0,7879	4057 95 6176
9348-6881 Québec Inc.	3 699 040	0,7926	4057 38 7965
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 792	1,3229	4057 95 6176
Beauregard Andre	3 408 350	1,8087	4056 65 5424
Gestion Bazinet Morin Senc	3 408 335	3,6234	4058 01 6325
Les Entr Imm La Présentation	3 697 785	3,9135	4058 00 3073
Poirier Gaetan	3 408 373	4,5769	4057 64 7652
Les Entr Imm La Présentation	3 408 334	5,1743	4057 75 8419
Les Entr Imm La Présentation	6 358 063	6,1980	4057 75 8419
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	6,6600	3957 37 4262
Poirier Gaetan	3 408 363	8,9893	3958 51 0438
Agri Vol Inc	3 408 367	9,2513	3957 99 8678
Nichols Michel	3 408 343	12,7069	3957 49 2171
Ferme Denis Beauregard Inc	3 408 368	13,5497	4056 88 2274
Ferme Denis Beauregard Inc	3 408 369	14,1002	4056 88 2274

Agri Vol Inc	3 408 333	14,4892	4057 91 3616
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,0076	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,3112	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 366	0,4571	3957 25 4084
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 321	0,7091	3957 25 4084
St Pierre Michel	3 408 344	0,7434	3957 51 4303
Antoine Jacquart Et Fils Enr Senc	3 408 364	0,7466	3957 00 5095
Joyal Constant	3 408 340	0,9558	4056 50 0608
Joyal Constant	3 408 361	1,0013	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 328	1,0400	3957 12 0138
Joyal Constant	3 882 457	1,4841	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 342	4,4709	3956 94 7294
Agri-Vol Inc.	6 501 239	11,4183	4056 52 3533
Beaugard Andre	3 408 350	27,7650	4056 65 5424
<b>Total Rivière Salvail branche 8 section A</b>		<b>190,3836</b>	

#### Rivière Salvail branche 8 section B

Phaneuf Gabriel	3 405 623	0,0159	4057 39 6459
Les Entr Imm La Présentation	6 358 061	0,0216	4057 75 8419
Vézina Micheline	3 405 324	0,0442	4057 67 7126
Placements Bruno Bazinet Inc	5 408 508	0,0453	4057 77 7908
Desmarais Valérie	3 404 993	0,0477	4057 67 0178
Fontaine Capital Immobilier Inc	3 404 994	0,0477	4057 57 8292
Fontaine Capital Immobilier Inc	3 404 995	0,0477	4057 58 6405
Dillaire Steve	4 426 448	0,0477	4057 58 2832
Dillaire Steve	4 426 449	0,0477	4057 58 4619
Alix Kevin	3 405 880	0,0478	4057 49 9600
Alix Gaétan	3 405 881	0,0479	4057 58 1388
Alix Gaétan	3 405 882	0,0481	4057 58 3076
Bazinet Martin	3 405 876	0,0482	4057 58 4763
Jodoin Pascal	3 405 877	0,0484	4057 67 4989
Bazinet Jean Guy	3 405 883	0,0484	4057 68 3201
Bazinet Jean Guy	3 405 864	0,0484	4057 68 1514
Bazinet Martin	3 405 875	0,0485	4057 58 6451
Bazinet Jean Guy	3 405 893	0,0485	4057 58 9826
Bazinet Jean Guy	3 405 892	0,0485	4057 58 8138
Jodoin Pascal	3 405 878	0,0486	4057 67 6676
Collette Daniel	3 405 853	0,0496	4057 67 8364
St-Ours Mathieu	3 699 036	0,0498	4057 66 7596
Beaudry Linda	3 699 037	0,0498	4057 66 9283
Schreyer Arnaud	3 699 035	0,0498	4057 67 5808
Gervais André	3 699 042	0,0498	4057 38 9752
Champagne Raphaël	3 699 043	0,0498	4057 48 1440
Berube Marc Andre	3 699 044	0,0498	4057 48 3027
Berube Marc Andre	3 699 045	0,0498	4057 48 4715
Morissette Lyne	3 699 046	0,0498	4057 48 6402
Bousquet Yvon	3 699 047	0,0498	4057 47 8190
Duff Benoit	3 699 048	0,0498	4057 47 9878
Gestion Marcel Morin Inc	3 699 049	0,0498	4057 57 1565
Gélinas Francois	3 699 050	0,0498	4057 57 3253
Beaule Helene	3 699 051	0,0498	4057 57 4940
Fréchette Lucie	3 699 052	0,0498	4057 57 6628
Fréchette Lucie	3 699 053	0,0498	4057 57 8315
Allard Jérôme	3 699 054	0,0498	4057 67 0003
Savoie Elyse	3 699 055	0,0498	4057 66 1791
Poitrans Michael	3 699 056	0,0498	4057 66 3478
Brodeur Helene	3 699 057	0,0498	4057 66 5166
Marcoux Sylvie	3 699 025	0,0515	4057 48 6053
Langelier David	3 699 026	0,0515	4057 48 7840
Gervais André	3 405 325	0,0521	4057 67 5239
9044 6295 Québec Inc	3 404 996	0,0530	4057 67 1964
Morin Serge	3 699 032	0,0538	4057 57 8860
Lussier Remy	3 699 027	0,0539	4057 48 9627
Messier Lise	3 699 028	0,0539	4057 58 1414

Cloutier Dominique	3 699 029	0,0539	4057 58 3300
Cloutier Dominique	3 699 030	0,0539	4057 57 5187
Provost Pierre Alain	3 699 031	0,0539	4057 57 6973
9348-6884 Québec Inc	3 699 041	0,0559	4057 38 7965
Poirier Denis	3 405 323	0,0563	4057 67 8814
Mc Duff Karine	3 699 034	0,0589	4057 67 4022
Placements Vincent Morin Senc	3 404 998	0,0595	4057 48 8266
Lemay Marie Claude	3 699 033	0,0599	4057 67 0847
Alix Kevin	3 405 879	0,0633	4057 49 7815
Chagnon Richard	3 699 058	0,0643	4057 66 6952
Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 024	0,0645	4057 48 4168
Ferme Cloutier Foisly Inc	3 699 038	0,0657	4057 76 1271
Placements Vincent Morin Senc	3 404 999	0,0658	4057 58 0648
Michon Francine	3 405 894	0,0690	4057 77 0352
France Bernard Lyne Jubinville	3 406 950	0,0690	4157 03 9367
Morin Vincent	3 404 990	0,0695	4057 49 3648
Phaneuf Rosaire	3 405 867	0,0708	4057 49 8935
Gestion C Morin & Frères Inc	3 404 997	0,0709	4057 48 5883
Lavallee Ghislain	3 405 321	0,0759	4057 77 0907
Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 023	0,0825	4057 48 0297
Beaudry Matthieu	3 405 886	0,0826	4157 04 8547
Mathieu Dominique	3 405 322	0,0838	4057 76 2391
Barabe Gaetan	3 405 624	0,0869	4057 39 8939
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 649	0,0884	4057 49 1317
Therriault Stéphanie	3 699 039	0,0922	4057 76 3452
Kirouac Sonia	3 404 975	0,0927	4057 49 0974
Bernard Luc	4 048 594	0,0932	4057 77 6348
Phaneuf Rosaire	3 405 869	0,0938	4057 59 0358
Poirier Michel	3 405 900	0,0969	4057 68 4737
Benoit Kevin	4 712 908	0,1015	4057 59 5901
Placements Bruno Bazinet Inc	5 408 507	0,1035	4057 77 9633
Les Entr Imm La Présentation	6 358 060	0,1097	4057 94 5564
Turcot Michel	4 712 907	0,1168	4057 59 4417
Bazinet Philippe	5 408 510	0,1359	4057 76 7168
Messier Alain	4 712 909	0,1406	4057 58 7785
Richard Sylvain	3 405 898	0,1499	4157 04 6049
Joyal Christian	3 405 887	0,1500	4157 04 3350
Boutin Steve	3 405 889	0,1500	4057 94 8353
Charest Carl	3 405 899	0,1500	4157 04 0852
Placements M.J. Poirier Inc	3 405 858	0,1558	4057 68 2954
Saindon Daniel	3 404 972	0,1586	4058 40 1908
Mathieu Carole	3 405 884	0,1642	4057 59 2229
9099 2595 Québec Inc	3 405 856	0,1760	4057 86 7466
Les Entr Imm La Présentation	6 358 059	0,1789	4057 94 2265
Bernard Luc	3 405 885	0,1864	4057 77 6348
Savaria Guy	3 405 861	0,1934	4057 67 9999
Beaudry Maxim	3 405 888	0,1949	4057 68 6921
Lussier Denis	3 404 976	0,1965	4057 49 5479
Placements Bruno Bazinet Inc	3 405 865	0,2051	4057 86 4984
Cournoyer Gilles	3 405 862	0,2162	4057 77 3177
Municipalité La Présentation	3 406 351	0,2231	4057 85 5490
Placements Bruno Bazinet Inc	5 054 678	0,2620	4057 87 1807
Henriette St-Jacques	3 406 249	0,3351	4157 43 7147
Mini-Entrepôts Bazinet Inc	6 253 790	0,3356	4057 86 2341
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 791	0,6581	4057 95 6176
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 895	0,7879	4057 95 6176
9348-6881 Québec Inc.	3 699 040	0,7926	4057 38 7965
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 792	1,3229	4057 95 6176
Beauregard Andre	3 408 350	1,8087	4056 65 5424
Gestion Bazinet Morin Senc	3 408 335	3,6234	4058 01 6325
Les Entr Imm La Présentation	3 697 785	3,9135	4058 00 3073
Poirier Gaétan	3 408 373	4,5769	4057 64 7652
Les Entr Imm La Présentation	3 408 334	5,1743	4057 75 8419
Les Entr Imm La Présentation	6 358 063	6,1980	4057 75 8419
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	6,6600	3957 37 4262
Poirier Gaetan	3 408 363	8,9893	3958 51 0438

Agri Vol Inc	3 408 367	9,2513	3957 99 8678
Nichols Michel	3 408 343	12,7069	3957 49 2171
Ferme Denis Beauregard Inc	3 408 368	13,5497	4056 88 2274
Ferme Denis Beauregard Inc	3 408 369	14,1002	4056 88 2274
Agri Vol Inc	3 408 333	14,4892	4057 91 3616
<b>Total Rivière Salvail Branche 8 section B</b>		<b>117,2522</b>	

#### Rivière Salvail branche 9

Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,0076	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,3112	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 366	0,4571	3957 25 4084
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 321	0,7091	3957 25 4084
St Pierre Michel	3 408 344	0,7434	3957 51 4303
Antoine Jacquart Et Fils Enr Senc	3 408 364	0,7466	3957 00 5095
Joyal Constant	3 408 340	0,9558	4056 50 0608
Joyal Constant	3 408 361	1,0013	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 328	1,0400	3957 12 0138
Joyal Constant	3 882 457	1,4841	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 342	4,4709	3956 94 7294
Agri-Vol Inc.	6 501 239	11,4183	4056 52 3533
Beauregard Andre	3 408 350	27,7650	4056 65 5424
<b>Total Rivière Salvail branche 9</b>		<b>51,1105</b>	

#### ARTICLE 3.

Toutes les dispositions des règlements, procès-verbaux, actes de répartitions ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogées.

#### ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à La Présentation, ce 6 février 2024.

\_\_\_\_\_  
Louise Arpin,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Josiane Marchand,  
Directrice générale

#### 15- ACHAT D'OUTILS POUR LA VOIRIE RÉSOLUTION NUMÉRO 26-02-24

Considérant qu'un montant a été autorisé au budget 2024 pour l'achat de matériaux et d'outils pour le département de voirie et de loisirs;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériaux et d'outils pour le département de voirie et de loisirs au montant de 11 200\$.

D'autoriser le paiement des outils sur réception.

#### 16- FORMATION POUR LES EMPLOYÉS DE VOIRIE ORGANISÉS EN COLLABORATION AVEC L'APSAM RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-24

Considérant que l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaire municipale (APSAM) organise des formations;

Considérant qu'un montant a été mis au budget 2024;

Considérant qu'il est souhaitable qu'au courant de l'année 2024, les employés de voirie suivent des formations selon leurs responsabilités;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation des employés de voirie à certaines formations au courant de l'année 2024 et de défrayer les frais d'inscription pour les journées de formation;

D'autoriser le paiement des factures à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaire municipale.

#### **17- APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DE NOUVEAUX CLAIMS MINIERS RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-24**

Considérant la résolution numéro 1156-12-2023 de la Table de concertation régionale de la Montérégie en appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers;

Considérant l'augmentation de 65% en deux ans des claims miniers sur le territoire québécois, notamment dans les régions non traditionnellement minières du sud du Québec;

Considérant la trop grande facilité à obtenir un claim minier ainsi que le coût minimum peu élevé des travaux que doit effectuer un titulaire de claim minier pour obtenir son renouvellement, ce qui nuit à la délimitation et à la mise en œuvre des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

Considérant le dépôt du projet de *Règlement modifiant le règlement sur les substances minérales autres que la pétrole, le gaz naturel et la saumure* a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 septembre 2023;

Considérant que selon les critères proposés par le projet de règlement, seulement 0,51% des claims miniers auraient fait l'objet de travaux d'exploration à impacts et auraient nécessité une autorisation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

Considérant les préoccupations des municipalités et des MRC de la Montérégie eu égard à la croissance des claims miniers et à l'exploration minière qu'elle engendre et les risques de l'exploitation sur l'environnement, les cours d'eau et la qualité de vie;

Considérant qu'en vertu l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les droits miniers ont préséance face aux autres usages;

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité et qu'en ce sens, elles doivent pouvoir agir en toute autonomie dans la planification et l'aménagement de leur territoire, la protection de l'environnement et des lieux de villégiature, et ce, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

Considérant la demande historique de la Fédération québécoise des municipalités de mettre fin à la préséance de la Loi sur les mines et l'importance de mettre à jour le processus de reconnaissance des TIAM;

Considérant la résolution 2023-09- de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui proposent des modifications à l'encadrement du régime d'octroi des titres miniers visant notamment à freiner la spéculation et la dormance des claims ainsi qu'à assurer une professionnalisation des entreprises qui effectuent de la prospection et de l'exploration minière;

Considérant la demande historique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, située en Montérégie, de protéger des activités liées au développement minier à proximité du mont Rigaud ainsi que les zones de recharge de l'aquifère, alors que 18 des 23 municipalités de la MRC, représentant près de 100 000 habitantes et habitants, dépendent des eaux souterraines pour s'approvisionner en eau potable;

Considérant l'intention de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina, de déposer un projet de loi afin de modifier la *Loi sur les mines*;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière;

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

De transmettre copie de la présente résolution à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Suzanne Roy, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina

**18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOTS 6 556 152, RUE BOUVIER – MARGE DE REcul AVANT SECONDAIRE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-24**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau municipal concernant la marge de recul avant secondaire projet sur le lot 6 556 152 ;

Considérant que la grille de spécification de la zone H-132 prévoit que la marge de recul avant minimale doit être de 6 mètres ;

Considérant que le plan projet d'implantation proposé propose une marge de recul avant secondaire de 5,57 mètres ;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

Considérant que l'application de la réglementation pose un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant les recommandations du CCU en date du 9 janvier 2024;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure autorisant l'empiètement des perrons dans la marge de recul avant secondaire, laissant une distance minimale de 5,5 mètres de la limite du lot, alors que la réglementation prescrit une distance minimale de 6 mètres.

**19- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 30-02-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence et que suite à l'absence de correspondance avec le demandeur, le Conseil souhaite reporter les modifications ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et que suite à la consultation publique et la décision du Comité de démolition, le Conseil abandonne les modifications ;

Attendu que le Conseil souhaite modifier certaines normes encadrant les résidences bigénérationnel ;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue le 16 janvier 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations » avec des modifications

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

**20- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER LE TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST SUJET AU PHÉNOMÈNE DES ILOTS DE CHALEUR ET DÉCRIRE LES MESURES PERMETTANT D'EN ATTÉNUER LES EFFETS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 31-02-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement constituant le Plan d'urbanisme, lequel a pour objet d'identifier les orientations d'aménagement et de développement du territoire;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la municipalité doit inclure à son plan d'urbanisme la notion d'îlot de chaleur avant le 25 mars 2024 ;

Attendu que la Municipalité doit identifier les parties de son territoire sujettes au phénomène des îlots de chaleur et décrire les mesures permettant d'atténuer ce phénomène ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 6 février 2024, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 307-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des îlots de chaleur et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets »;

De rendre disponible le règlement numéro 307-24 sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

**21- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU LOT 3 408 091, CHEMIN HAUT-DE-SALVAIL APPARTENANT À FERME RICHARD BLANCHETTE ET FILS INC  
RÉSOLUTION NUMÉRO 32-02-24**

Considérant que la demande d'autorisation vise la vente du lot 3 3 408 091 d'une superficie de 8,514 hectares, appartenant à Ferme Richard Blanchette et Fils inc.;

Considérant que le demandeur et l'acquéreur sont Monsieur Michel Poirier, propriétaire des lots 3 407 759, 3 408 092 et 4 795 273, contigu au lot 3 408 091 ainsi que des lots 3 407 771, 3 407 772, 3 408 093, 3 882 453 et 3 882 454 également sur le chemin Haut-de-Salvail ;

Considérant que l'acquéreur est un agriculteur acéricole et sylvicole dument enregistré;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture;

Considérant que la vente favorise 2 agriculteurs ce qui contribuera à la pérennité de l'activité agricole existante;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 408 091 appartenant à Ferme Richard Blanchette et fils inc, soit pour la vente à Monsieur Michel Poirier, propriétaire des terres voisines.

**22- ACHAT D'UN ABRI SOLAIRE PORTATIF – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 33-02-24**

Considérant qu'il est souhaitable d'avoir un abri solaire portatif lors des événements municipaux;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Publicité Vision-Air Inc.

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un abri solaire portatif, identifié au nom de la Municipalité, de la compagnie Publicité Vision-Air Inc, au montant estimé à 1 500 \$, taxes et transport en sus;

De payer la facture une fois le matériel reçu.

**23- ACHAT D'UN NOUVEAU FRIGIDAIRE ET D'UNE NOUVELLE CUISINIÈRE À CONVECTION  
POUR LE PAVILLON DES LOISIRS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 34-02-24**

Considérant la soumission de Meubles RD;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un frigidaire et d'une cuisinière à convection pour la Pavillon des loisirs au coût de 1 848 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement une fois les électroménagers livrés.

**24- EMBAUCHE DU RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR ET AUTORISATION DU PROCESSUS  
D'EMBAUCHE POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2024  
RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-24**

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les services de Camp de jour estival pour les enfants du territoire;

Considérant que l'embauche d'un responsable du camp de jour est requise pour voir au bon fonctionnement tout au long de l'été 2024;

Considérant que Jamélie Gagnon occupe ce poste depuis l'été 2022 et qu'elle est intéressée à reprendre le poste de Responsable du camp de jour pour l'été 2024;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités du Camp de jour prévues pour l'été 2024, qui se tiendront du 26 juin au 18 août inclusivement;

D'autoriser l'embauche de Jamélie Gagnon comme responsable des animateurs;

D'autoriser Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Jamélie Gagnon, responsable du camp de jour à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Technicienne en éducatrice spécialisée	23,00 \$ / heure;
Responsable du camp de jour :	21,00 \$ / heure;
Accompagnateurs (trices) :	18,50 \$ / heure;
Animateurs (trices) :	17,50 \$ / heure;
Aide-animateur(trices) :	16,00 \$ / heure;

De majorer les salaires pour le personnel du camp de jour de 0,25 \$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation.

## 25- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

## 26- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**MRC** – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2024

**MRC** – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 23 janvier 2024

**MRC** – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2023

**MRC** – Résolution numéro 24-01-15 – Demande subvention PAFE – Approbation

**MRC** – Résolution numéro 24-01-19 – Journées de la persévérance scolaire – Proclamation

**MRC** – Résolution numéro 24-01-16 – Service aux citoyens – Dimensionnement de ponceaux – Création

**RIAM** – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 février 2024

**RIAM** – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 24 janvier 2024

**MINISTRE DE LA FAMILLE** – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU** – Résolution numéro 2024-01-019 – Avis de motion d'un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme 2011-11-014 afin d'identifier les îlots de chaleur et d'y intégrer les mesures pour les atténuer

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU** – Résolution numéro 2024-01-020 – Adoption du projet de règlement 277-24-003 modifiant le Plan d'urbanisme 2011-11-014 afin d'identifier les îlots de chaleur et d'y intégrer les mesures pour les atténuer

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT** – Résolution numéro 21-01-2024 – Demande au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicales – Appui

**VILLE DE LERY** – Résolution numéro 2024-01-14 – Appui – Résolution numéro 1144-11-2023 – Table de concertation régionale de la Montérégie

## 27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 36-02-24

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h02.

---

Louise Arpin  
Mairesse

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière